

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 20 octobre 2014, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Contrat – collecte sélective des ordures;
4. Embauche d'une adjointe administrative sur appel;
5. Poursuite Régie du bâtiment du Québec;
6. Levée de la séance extraordinaire.

N.B. Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.

2014.10.212

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, pour la collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles, tenue au bureau municipal, le lundi 20 octobre 2014 à 16 h 05, lequel se résume comme suit :

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q.
Service Sanitaire JL Robert Cloutier Madame Karine Corbin 15.37h	140 875.00\$ T.P.S. 7 043.75\$ T.V.Q. 14 052.27\$	161 971.02\$
Les Services RC Miller Inc. Madame Kim Sinclair 15.05h	152 212.62\$ T.P.S. 7 610.63\$ T.V.Q. 15 183.21\$	175 006.46\$

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

2014.10.213 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et adopté à la majorité
Monsieur Jean Zielinski s'abstient de voter.

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif au collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles au montant de 161 971.02\$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire.

Que la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties, conformément aux documents de soumission préparés par la municipalité et portant l'identification (Appel d'offres no 2014-C-01).

ADOPTÉE

2014.10.214 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SUR APPEL

CONSIDÉRANT la publication de l'offre de service pour pourvoir un poste d'adjointe administrative sur appel;

ATTENDU que la municipalité a un surplus de travaux à l'interne il est nécessaire d'avoir recourt à une adjointe administrative sur appel (poste syndiqué classe 8);

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et adopté à la majorité
Monsieur Jean Zielinski s'abstient de voter.

De retenir les services de Madame Jessica Lauzon comme adjointe administrative sur appel.

ADOPTÉE

2014.10.215 POURSUITE RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Étant donné que la municipalité a été mise à l'amende par la Régie du bâtiment du Québec;

ATTENDU que la municipalité désire contester ladite amande;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et adopté à l'unanimité des membres.
Monsieur Jean Zielinski se retire lors du vote.

Le Directeur général est autorisé à déposer un plaidoyer de non-culpabilité.

ADOPTÉE

2014.10.216 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18 h 20.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Taillefer